



Garant pour un prêt, on me demande de payer pour le titulaire

Par **dbcocoon**, le **11/09/2008** à **21:43**

Bonjour,

mon fils a fait un prêt il y a environ 3 ans pour l'achat d'une voiture. Je me suis portée garante pour ce prêt.

Un huissier vient de me contacter pour me demander de rembourser la totalité du prêt (8 000 Euros) pour non paiement de celui-ci par mon fils. L'huissier m'a proposé un arrangement à l'amiable ; si je n'accepte pas, il me dit qu'une procédure sera engagée.

Mes interrogations sont :

- dans la mesure où mon fils a une activité professionnelle (fonctionnaire), l'organisme de prêt ne peut-il pas faire saisie sur son salaire ?
- si mon fils a entamé une procédure de surendettement et dans le cas où celle ci a aboutit, devrais-je payer le remboursement de ce prêt ?
- dans tous les cas, s'il est solvable (puisqu'il est salarié), dois-je quand même payer à sa place ?

Pour info, je n'ai plus de nouvelles de lui depuis un an mais je sais qu'il continue à travailler.

Merci d'avance pour votre aide ; je suis desespérée.

Par **Stephanie8230**, le **12/09/2008** à **20:54**

La première chose à faire est de consulter le contrat de prêt et de regarder si vous êtes caution solidaire. Si tel est le cas la banque peut demander le remboursement du prêt en cas de non paiement indifféremment à vous ou à votre fils. Sinon, la banque est tenue d'essayer d'obtenir paiement de la dette en premier lieu de votre fils. Le cautionnement est lourd de conséquences. En vous portant caution vous vous êtes engagé à rembourser le prêt si votre fils ne le faisait pas. Vous dites que votre fils travaille. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il est solvable. Si votre fils ne paye pas, vous devez payer. Ensuite, vous pouvez intenter une action contre votre fils pour obtenir remboursement des sommes versées. Bonne chance

Par **dbcocoon**, le **12/09/2008** à **23:51**

Merci pour ces renseignements.

Je ne suis plus en rapport avec mon fils depuis un an.

Je n'ai même plus son adresse. Je n'ai aujourd'hui que son numéro de téléphone portable. Et je sais qu'il travaille dans un hôpital donc fonctionnaire de la fonction publique.

Comment puis-je savoir s'il est solvable ou pas?

Après de qui puis-je m'adresser pour connaître ces nouvelles coordonnées et la solvabilité de celui-ci.

Je ne connais plus non plus la société qui lui a fait le prêt et donc pas connaissance des termes du contrat de crédit. Il n'y a que l'huissier qui m'a contacté.

d'avance merci.

Par **Stephanie8230**, le **13/09/2008** à **00:03**

Vous avez dû signer un document lorsque vous vous êtes porté caution. Normalement, la banque est tenue de vous faire connaître chaque année l'état de remboursement (ou défaut) du prêt dont vous êtes caution. Je vous conseillerai de demander à l'huissier le nom de l'organisme de crédit, ainsi que leurs coordonnées afin que vous puissiez les contacter.

Par **dbcocoon**, le **13/09/2008** à **15:17**

Merci à Stéphanie 8230 pour son aide.

Je vais dès lundi contacter l'huissier et lui demander tout ces renseignements.

Effectivement je n'ai jamais reçu de courrier de la banque ou sté de crédit m'informant de l'état de remboursement ou de défaut.

Merci encore pour votre gentillesse.